

VEILLE INSTITUTIONNELLE

La sélection du 9/06/15 au 07/07/15

FRANCE

➤ ANSES

- 09/06/2015 [Cliquer sur les titres pour voir l'article correspondant](#)
 Exposition des enfants aux radiofréquences : l'Anses lance une consultation publique
- 06/2015 Avis - NOTE d'appui scientifique et technique de l'Anses relatif à la "Demande d'avis relatif à l'évaluation des risques pour la santé humaine du bisphénol A"

➤ INSERM

- 09/06/2015 Impact de l'exposition environnementale aux insecticides sur le développement cognitif de l'enfant de 6 ans

EUROPE

➤ COMMISSION EUROPEENNE

- 01/07/15 Le « mieux légiférer » de Bruxelles tenu responsable de 100 000 cancers
- 7/07/15 Final Opinion on the safety of medical devices containing DEHP (phthalates)

➤ EFSA

- 7/07/15 Actualiser la science pour évaluer la sécurité des matériaux en contact avec les aliments - Consultation publique
- 24/06/2015 Chlorate dans l'alimentation: les risques pour la santé publique

INTERNATIONAL

➤ OCDE

- 17/06/15 La progression du diabète et de l'obésité menace les progrès enregistrés dans la lutte contre les maladies cardiovasculaires
- 06/15 Graph of the Month - The burden of cancer mortality in OECD countries

➤ WHO - IARC

- 23/06/15 IARC Monographs evaluate DDT, lindane, and 2,4-D

➤ EPA

- 30/06/15 EPA Releases Screening Results of Endocrine Disruptor Screening for 52 Pesticide Chemicals
- 05/06/15 Assessment of the Potential Impacts of Hydraulic Fracturing for Oil and Gas on Drinking Water Resources (External Review Draft)

➤ CALIFORNIE

- 26/06/15 Proposition 65 - Notice of Intent to List CMNP (Pyrazachlor) and Sedaxane
- 01/07/15 Regions from France, Spain and United Kingdom Join Growing Global Partnership to Fight Climate Change



Publié le 09/06/2015

Exposition des enfants aux radiofréquences : l'Anses lance une consultation publique

L'Anses met aujourd'hui en consultation publique son rapport pré-définitif sur l'évaluation des risques sanitaires pour les enfants liés à l'exposition aux radiofréquences. Membres de la communauté scientifique et parties prenantes intéressées sont ainsi invités à formuler leurs observations sur ce rapport par le biais d'une consultation publique en ligne, ouverte jusqu'au 20 juillet 2015. L'objectif est de recueillir des données et commentaires scientifiques complémentaires qui pourront être pris en compte dans la version finale du rapport d'expertise.

Les radiofréquences constituent un important objet de préoccupations sanitaires, environnementales et sociétales depuis plusieurs années en France et à l'étranger. Ces enjeux ont conduit l'Agence, en réponse aux demandes de ses ministères de tutelle, à publier différents avis et rapports d'expertise collective en 2003, 2005 et 2009, et le dernier en date en 2013.

Dès 2003, l'Anses recommandait de renforcer la recherche sur les effets sanitaires potentiels liés à l'usage du téléphone mobile par les enfants. En effet, les enfants, par l'usage précoce qu'ils peuvent avoir des dispositifs radioélectriques, la longue durée de leur exposition qui en résultera une fois adultes, ainsi qu'en raison de leurs spécificités anatomiques et physiologiques (taille, poids, sensibilité des organes et fonctions physiologiques en développement) doivent être considérés comme une population particulièrement sensible vis-à-vis de l'exposition aux radiofréquences.

De nombreux appareils radioélectriques à destination des enfants sont commercialisés (tablettes tactiles, talkies-walkies, veille-bébé, etc.) et l'article L.5231-4 du Code de la Santé publique prévoit la possibilité d'interdire, par arrêté du ministre chargé de la Santé, la mise sur le marché d'appareils radioélectriques à destination des enfants qui les exposeraient de manière excessive.

Dans ce contexte, l'Agence a été saisie par la Direction générale de la santé (DGS), la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) afin d'identifier les risques sanitaires potentiels liés à l'utilisation d'appareils radioélectriques par ou à proximité des enfants.

Mise en consultation publique d'un rapport pré-définitif

L'Anses a retenu plus de 200 études portant sur les effets des rayonnements électromagnétiques sur l'organisme humain, en ciblant l'exposition des enfants, de l'embryon à l'adolescence, dans l'objectif :

- d'une part, de caractériser les expositions des enfants, par l'identification des nombreuses sources d'exposition aux radiofréquences qui leur sont spécifiques : dispositifs « veille-bébé », jouets radiocommandés, talkies-walkies, robots communicants, téléphones mobiles pour enfants, tablettes tactiles ou encore modules anti-éloignement ;

- d'autre part, d'étudier les effets potentiels des radiofréquences sur la santé des enfants : système nerveux, bien-être, santé mentale, reproduction et développement, cancérogénicité.

Dans un contexte de grande complexité scientifique, l'Anses lance aujourd'hui une consultation publique sur le rapport pré-définitif relatif à ce travail. Elle invite les membres de la communauté scientifique et toutes les parties prenantes intéressées à adresser à l'Anses leurs commentaires éventuels sur ce projet de rapport, **par le biais d'un formulaire en ligne jusqu'au 20 juillet 2015**.

Les données et commentaires scientifiques complémentaires recueillies dans ce contexte feront l'objet d'un examen spécifique par les experts de l'Agence mobilisés sur ces questions en vue de leur prise en compte éventuelle dans la version finale du rapport d'expertise, dont la publication sera accompagnée de l'avis de l'Anses. Tous les commentaires recueillis seront publiés en annexe du rapport final, accompagnés de la réponse de l'Agence.

[Retour au début](#)



juin 2015 //

Avis [NOTE d'appui scientifique et technique de l'Anses relatif à la "Demande d'avis relatif à l'évaluation des risques pour la santé humaine du bisphénol A"](#)

[Retour au début](#)



Impact de l'exposition environnementale aux insecticides sur le développement cognitif de l'enfant de 6 ans

09.06.2015 - Communiqué

Dans un article publié dans la revue [Environnement International](#), des chercheurs de l'Inserm (Unité Inserm 1085 – IRSET, Institut de Recherche sur la Santé, l'Environnement et le Travail, Rennes) en lien avec le laboratoire de psychologie du développement et de l'éducation (Université Rennes 2) apportent de nouveaux éléments suggérant la neurotoxicité chez l'homme des insecticides du groupe des pyréthrinoïdes, présents dans une grande variété de produits et d'usages. Une augmentation des taux urinaires de deux métabolites des pyréthrinoïdes (3-PBA et *cis*-DBCA) chez les enfants est associée à une baisse significative de leurs performances cognitives^[1], en particulier de la compréhension verbale et de la mémoire de travail. Cette étude a été réalisée sur près de 300 couples mère-enfant de la cohorte PELAGIE (Bretagne).

L'exposition aux pyréthrinoïdes

Les pyréthrinoïdes constituent une famille d'insecticides largement employés dans divers domaines : agricole (diverses cultures), vétérinaire (produits anti-parasitaires) et domestique (shampooings anti-poux, produits anti-moustiques). Leur mode d'action consiste en un blocage de la neurotransmission des insectes provoquant leur paralysie. Du fait de leur efficacité et de leur relative sécurité chez l'homme et les mammifères, ils se sont substitués à des molécules plus anciennes (organochlorés, organophosphorés, carbamate) considérées comme plus toxiques.

L'exposition des enfants aux pyréthrinoïdes est fréquente. Elle diffère de celle des adultes étant donné leur plus grande proximité aux poussières du sol (qui stocke des polluants), des contacts main-bouche plus fréquents, des shampooings anti-poux, *etc...* Chez l'enfant, les pyréthrinoïdes sont absorbés principalement par voie digestive, mais aussi par voie cutanée. Ils sont rapidement métabolisés au niveau du foie, puis éliminés majoritairement dans les urines en 48 heures sous forme de métabolites.

Compte-tenu de ces éléments et du mode d'action (neurotoxicité) des insecticides pyréthrinoïdes, les chercheurs ont émis l'hypothèse d'un éventuel effet de ces contaminants sur le système nerveux et son développement chez l'enfant.

L'apport de la cohorte mère-enfant PELAGIE

La grossesse est également une période de vie importante pour la santé ultérieure de l'enfant. C'est pourquoi les chercheurs ont étudié la cohorte mère-enfant PELAGIE mise en place entre 2002 et 2006, suivant 3 500 couples mères-enfants. Cette cohorte prend en compte de façon simultanée l'exposition aux insecticides pyréthrinoïdes pendant la vie fœtale et pendant l'enfance.

Un total de 287 femmes sélectionnées au hasard dans la cohorte PELAGIE et contactées avec succès au sixième anniversaire de leur enfant, ont accepté de participer à cette étude.

Deux psychologues se sont rendues à leur domicile. L'une a procédé à l'évaluation des performances neuro-cognitives de l'enfant à l'aide de l'échelle WISC (indice de compréhension verbale – ICV, et indice mémoire de travail – IMT). L'autre psychologue a caractérisé l'environnement et les

stimulations familiales ayant possiblement un rôle sur le développement intellectuel de l'enfant, a procédé au recueil d'un échantillon d'urines de l'enfant et collecté des échantillons de poussières.

L'exposition aux insecticides pyréthrinoïdes a été estimée par le dosage de cinq métabolites (3-PBA, 4-F-3-PBA, cis-DCCA, trans-DCCA et cis-DBCA) dans les urines de la mère (recueillies entre la 6ème et la 19ème semaine de grossesse) et de l'enfant (recueillies à son 6ème anniversaire).

Une baisse constatée des performances cognitives chez l'enfant

Les résultats montrent qu'une augmentation des taux urinaires chez l'enfant de deux métabolites (3 PBA et cis-DBCA) est associée à une baisse significative des performances cognitives, alors qu'aucune association n'est observée pour les trois autres métabolites (4-F-3-PBA, cis-DCCA, trans-DCCA). En ce qui concerne les concentrations de métabolites durant la grossesse aucun lien n'est mis en évidence avec les scores neuro-cognitifs.

« Bien que ces observations doivent être reproduites par d'autres études afin de pouvoir conclure définitivement, elles pointent sur la responsabilité potentielle à faibles doses de la deltaméthrine en particulier (puisque le métabolite cis-DBCA est son métabolite principal et sélectif) et des insecticides pyréthrinoïdes en général (puisque le métabolite 3-BPA est un produit de dégradation d'une vingtaine de ces insecticides) », explique Cécile Chevrier, chargée de recherche à l'Inserm, principal auteure de ces travaux.

« Les conséquences d'un déficit cognitif de l'enfant sur ses capacités d'apprentissage et son développement social constituent un handicap pour l'individu et la société. Les efforts de recherche doivent se poursuivre afin d'identifier des causes qui puissent faire l'objet de mesures de prévention » souligne Jean-François Viel, co-auteur de ces travaux.

Pour en savoir plus

La cohorte PELAGIE

L'étude PELAGIE (Perturbateurs Endocriniens : Étude Longitudinale sur les Anomalies de la Grossesse, l'Infertilité et l'Enfance) a été mise en place pour répondre aux préoccupations de santé, en particulier celle des enfants, dues à la présence de composés toxiques dans nos environnements quotidiens. Il s'agit d'un suivi d'environ 3 500 mères-enfants réalisé en Bretagne depuis 2002. L'impact d'expositions prénatales à des contaminants (solvants, pesticides) sur le développement intra-utérin a été suggéré ; l'évaluation des conséquences sur le développement de l'enfant est en cours. L'étude PELAGIE s'intègre dans le réseau européen de cohortes mères-enfants qui sont un outil épidémiologique lourd et complexe, mais indispensable pour répondre à ces préoccupations de Santé Publique.

[1] Les fonctions cognitives sont les capacités du cerveau qui permettent notamment de communiquer, de percevoir son environnement, de se concentrer, de se souvenir d'un événement ou d'accumuler des connaissances. <http://aqnp.ca/la-neuropsychologie/les-fonctions-cognitives/>

POUR CITER CETTE PAGE :

Communiqué –

Salle de presse de l'Inserm – [Impact de l'exposition environnementale aux insecticides sur le développement cognitif de l'enfant de 6 ans](#)

Lien

<http://presse-inserm.fr/impact-de-lexposition-environnementale-aux-insecticides-sur-le-developpement-cognitif-de-lenfant-de-6-ans/19531/>

[Retour au début](#)

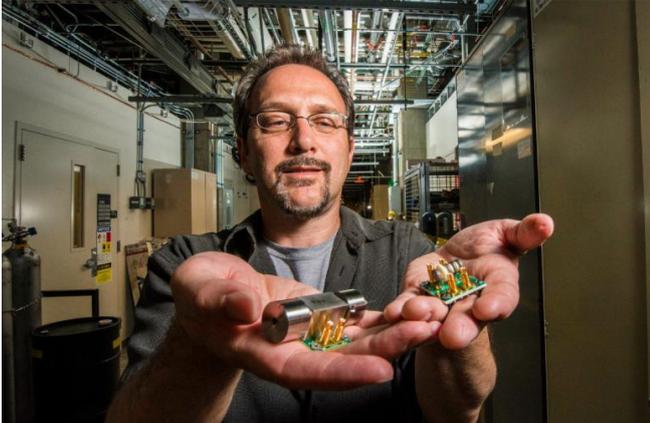


[Retour au début](#)

Le « mieux légiférer » de Bruxelles tenu responsable de 100 000 cancers

[Frédéric Simon](#) traduit par [Manon Flausch](#)

10-07-15



Détection des substances toxiques ou dangereuses. [\[Sandia Labs/Flickr\]](#)

Le projet de simplification de la réglementation des entreprises de la Commission, le « mieux légiférer », a reçu une volée de bois vert des syndicats, qui estiment qu'il gèle des lois sauvant des milliers de vies par an.

Le « mieux légiférer » de la Commission, qui a pour objectif de simplifier les règles administratives pour les entreprises, bloque en réalité les efforts de l'UE pour la protection des travailleurs exposés à des produits chimiques toxiques quotidiennement, estime Laurent Vogel, chercheur à l'Institut syndical européen (CES).

Ce dernier assure que 100 000 travailleurs meurent chaque année de cancers liés à leur emploi et dénonce l'inaction de l'UE.

Ce chiffre impressionnant provient d'une communication officielle de l'agence de l'UE pour la santé et la sécurité, qui siège à Bilbao, en Espagne. Laurent Vogel estime qu'il s'agit probablement d'une estimation optimiste.

« Ces 100 000 morts pourraient parfaitement être évitées. Et le nombre réel se situe sans doute au-delà de ce chiffre, parce qu'il n'inclut pas les cas de cancers causés par les perturbateurs endocriniens », a-t-il souligné lors d'un atelier de l'institut *EurActiv* la semaine dernière (1er juillet).

« Paralyse par analyse »

« Nous discutons de la révision de la directive sur les cancérigènes depuis dix ans », regrette Laurent Vogel, qui juge que le « mieux légiférer » a « complètement paralysé le processus ».

« C'est la paralysie par analyse », explique-t-il, dénonçant un « spectacle cynique » dans lequel les lobbies des entreprises exigent que la Commission mène des analyses d'impact sans fin avant d'envisager toute réglementation.

« Le scandale récent de la politique européenne sur les perturbateurs endocriniens en est un exemple criant », indique-t-il. « Ça vous donne la réelle signification de la belle formule « mieux légiférer » : elle est utilisée pour paralyser toute initiative réglementaire quand les lobbies industriels le demandent. »

Selon les syndicats, les perturbateurs endocriniens causent une « augmentation dramatique » des cancers, notamment du sein et de la prostate. Laurent Vogel indique que ces cancers sont liés à l'exposition à des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Le spécialiste montre du doigt [BusinessEurope](#), lobby européen qui représente les intérêts des employeurs européens, et surtout les grandes entreprises. Dans un rapport publié en mai, des défenseurs de la transparence ont accusé la Commission et l'industrie chimique de tenter de retarder la détermination des critères de définition des perturbateurs endocriniens, afin qu'ils puissent être réglementés.

Ces accusations ont suscité un malaise dans le milieu des affaires et certains secteurs industriels se sont défendu d'être des « mauvais lobbyistes ».

Guy Thiran, directeur général d'Eurométaux, a ainsi affirmé que les producteurs de métal non ferreux étaient prêts à appliquer toute règle qui leur serait imposée, et notamment des valeurs limites d'exposition contraignantes pour les travailleurs exposés à des substances cancérigènes, comme l'amiante ou le plomb.

Le problème, explique-t-il, c'est que les employeurs ne savent pas très bien quelles règles s'appliquent sur le lieu de travail. Il souligne le chevauchement entre les lois REACH sur les produits chimiques et d'autres règles liées à la sécurité sur le lieu de travail, précisant qu'il est parfois difficile de savoir quelles règles appliquer.

REACH et la sécurité au travail

« Ce que nous voulons, c'est que la législation européenne soit articulée de manière adéquate pour qu'il n'y ait pas de chevauchement ou d'incohérences », a affirmé Guy Thiran lors de l'atelier d'EurActiv.

Guy Thiran s'exprimait au nom de plusieurs industries ayant mis en place une initiative autour du « mieux légiférer » dans le contexte des produits chimiques. Cette initiative s'oppose à l'application du processus d'autorisation REACH, un processus très compliqué par lequel devraient passer les substances uniquement utilisées sur les lieux de travail.

« Nous estimons que l'autorisation ne devrait pas être considérée comme l'option privilégiée alors que les risques potentiels peuvent être mieux évités grâce à des règles s'appliquant aux lieux de travail spécifiques », lit-on dans un [exposé de principe](#) de l'initiative, publié en mars.

Étonnamment, cette alliance industrielle est en faveur d'une « limite d'exposition professionnelle (LEP) protectrice dans toute l'Europe » pour certains produits dangereux, estimant qu'une telle mesure serait plus efficace et considérablement moins chère que le processus d'autorisation REACH.

« L'autorisation de REACH a pour objectif de favoriser les substances de substitution. Cependant, le remplacement de substances cancérigènes, de mutagènes et d'autres produits dangereux est déjà prévu, dans la mesure du possible, dans les règles du travail existantes », souligne l'alliance, dont la longue liste de signataire comprend notamment l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA), la chambre de commerce américaine à l'UE et l'Association européenne de l'aluminium.

Adopté en 2006, le règlement REACH requiert de l'industrie qu'elle enregistre les quelque 100 000 substances actuellement sur le marché et qu'elle les soumette à une évaluation avant qu'elles ne puissent être autorisées sur le marché. Les substances représentant une menace pour la santé ou l'environnement peuvent alors être progressivement supprimées puis remplacées, conformément au principe « pas de données, pas de marché ».

Protéger les travailleurs et les consommateurs

Les syndicats sont pourtant d'un autre avis, et estiment que REACH et les règles du travail peuvent tout à fait coexister.

« Nous avons besoin de règles du marché comme REACH ou la réglementation sur les pesticides », assure Laurent Vogel, soulignant les avantages de ces lois, tant pour les consommateurs que pour les travailleurs. « Nous avons aussi besoin de règles protégeant les travailleurs », insiste-t-il, rejoignant Guy Thiran sur le fait que ces deux séries de règles doivent être articulées et cohérentes.

Laurent Vogel précise aussi que les valeurs limites contraignantes d'exposition à certains produits chimiques ne suffisent pas à protéger les travailleurs. « Voyez les valeurs limites contraignantes actuelles, par exemple. Même si elles sont correctement appliquées, elles n'empêchent pas l'apparition de cancers », affirme-t-il.

Guy Thiran n'a pas contesté cet argument, assurant que le débat portait sur l'interaction de REACH et la législation relative au lieu de travail, et pas sur leurs valeurs respectives. L'une des demandes principales de l'industrie, a-t-il continué, est que les valeurs limites d'exposition professionnelles soient à l'avenir basées sur des preuves scientifiques solides, conformément au « mieux légiférer » de la Commission.

Manque de données

Les preuves scientifiques sont précisément ce qui manque. La base de données CAREX, une initiative de l'Organisation mondiale de la santé, rassemble actuellement des informations sur l'exposition aux substances cancérigènes. Malheureusement, les financements européens de CAREX se sont brutalement taris en 2004, quelques mois seulement après la présentation de la proposition REACH. Aujourd'hui, la [base de données n'est alimentée que par le Canada](#) et certains pays caraïbes.

Pour l'Europe, il n'y a donc pas eu de mise à jour des données depuis 2004, malgré une augmentation du nombre de substances cancérigènes identifiées, souligne Laurent Vogel. Depuis, le nombre de substances identifiées comme cancérigènes est en effet passé de 139 à 230. « À l'époque, la Commission n'a donné aucune explication pour l'arrêt des financements », rappelle-t-il, suggérant que l'exécutif européen avait cédé face aux pressions de puissants lobbies.

En l'absence d'une base de données européenne, le suivi de l'exposition aux substances cancérigènes n'apparaît que dans les registres nationaux, dont la fiabilité varie énormément. « Ils sont loin de couvrir tous les cancérigènes, et il est très probable qu'ils soient incomplets », selon un [rapport](#) de 2014 de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.

« Dans l'ensemble, les informations sur l'exposition professionnelle aux agents cancérigènes en Europe sont datées et incomplètes », conclut le rapport, dont les auteurs appellent à une actualisation urgente de la base de données.

Ce manque d'information rend la Commission très vulnérable aux initiatives agressives des lobbies quand elle propose de nouvelles limites d'exposition.

« Toute discussion devrait être basée sur des preuves scientifiques », confirme Giuseppina Luvarà, responsable de REACH à la direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG GROW).

À la Commission européenne, c'est le [Comité scientifique en matière de valeurs limites d'exposition professionnelle](#) qui fournit le point de vue scientifique. La définition de nouvelles valeurs limites sur les cancérogènes s'est toutefois révélée impossible. Seules trois limites ont été adoptées depuis la [directive](#) sur la protection des travailleurs contre les cancérogènes, votée il y a 25 ans, explique Laurent Vogel. Même quand elles sont adoptées, ces valeurs limites sont généralement le résultat d'un « compromis » entre la nécessité de protéger la santé des travailleurs et les « pressions économiques » des industries qui tentent de limiter leurs coûts à des montants raisonnables, poursuit-il.

En d'autres termes, les lois sur l'environnement, comme REACH et la législation sur les pesticides sont toujours indispensables et complémentaires aux lois sur la sécurité du travail. « De mon point de vue, il n'y a pas de redondance entre REACH et la législation sur la protection des travailleurs », conclut Laurent Vogel.

Compréhension commune

La Commission admet néanmoins que la relation entre REACH et les lois de sécurité du travail mérite d'être clarifiée.

« Une des difficultés est l'autorisation REACH et les obligations parallèles des industries dans le cadre des règles de santé et sécurité au travail », indique Giuseppina Luvarà. La [réglementation sur la santé et la sécurité au travail](#) sont en cours de révision.

Lors de l'atelier EurActiv, elle a expliqué que l'Agence européenne des produits chimiques (AEPC), qui siège à Helsinki, tentera de clarifier la situation. Elle espère que cela sera fait dans le courant de l'année prochaine.

« D'ici fin juillet, la Commission chargera l'AEPC et le comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques d'explorer les convergences » entre les deux séries de mesures, explique-t-elle. « En fonction de l'issue de ce travail, la Commission (DG Emploi, DG Grow et DG Environnement) rédigera une déclaration de compréhension commune sur REACH et les règles de santé et de sécurité du travail. » Si tout se passe comme prévu, les institutions arriveront à une « compréhension commune » d'ici la fin de 2016.

Contexte

Adopté en 2006, le [règlement REACH](#) requiert de l'industrie chimique qu'elle enregistre les quelque 100 000 substances actuellement sur le marché et qu'elle les soumette à une évaluation avant leur autorisation à la vente.

Les substances représentant une menace pour la santé ou l'environnement peuvent alors être progressivement supprimées puis remplacées.

L'Agence européenne des produits chimiques (AEPC) a publié une liste d'une dizaine de produits chimiques considérés comme extrêmement préoccupants pour la santé publique et l'environnement.

Reste que la majorité des expositions à des produits chimiques identifiées se produisent sur le lieu de travail, et ne sont donc pas couvertes par REACH. C'est par exemple le cas pour les gaz d'échappement du diesel, les vapeurs de soudage, le silice et les endotoxines, selon l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (OSHA).

Des mesures préventives peuvent toutefois être adoptées dans le cadre de REACH selon les scénarios d'exposition identifiés dans les fiches de données de sécurité étendues (eSDS) des produits réglementés. Cette information sur l'utilisation sûre des substances cancérigène devrait également être appliquée pour les utilisateurs plus éloignés, qui pourraient à leur tour promouvoir et améliorer la prévention, selon l'OSHA.

Prochaines étapes

- **Fin juillet 2015** : La Commission doit donner un mandat à l'Agence européenne des produits chimiques (AEPC) et le comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques. Ce mandat portera sur la clarification des relations entre REACH et les lois sur la sécurité du travail.
- **D'ici fin 2016** : L'AEPC et le comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques devraient se mettre d'accord sur une compréhension commune.

[Retour au début](#)



Public Health (07-07-2015)

Final Opinion on the safety of medical devices containing DEHP (phthalates)

The Scientific Committee on Emerging and Newly Identified Health Risks (SCENIHR) has published the final Opinion on **the safety of medical devices containing DEHP-plasticized PVC or other plasticizers on neonates and other groups possibly at risk.**

http://ec.europa.eu/health/scientific_committees/emerging/docs/scenihr_o_047.pdf

The main focus of this Opinion, which is an update of the 2008 SCENIHR Opinion, is on the potential risk for patients exposed to DEHP or similar plasticising compounds leaching from medical devices. Exposure of the general population to plasticizers has also been addressed. The assessment also includes information on currently available plasticizers as well as some proposed alternatives to DEHP in medical devices for neonates and for other patient groups.

Use of PVC medical devices may lead to a higher exposure to DEHP compared to everyday sources affecting the general population. Examples of medical procedures with a potential for high exposure to DEHP¹ are multiple procedures in preterm neonates, haemodialysis (a medical procedure to remove fluid and waste products from the blood), heart transplantation or coronary artery bypass graft surgery, massive blood transfusion of red blood cells and plasma or peritoneal dialysis. The Opinion also focuses on these sorts of clinical procedures that result in high DEHP exposure.

Based on the available scientific evidence, SCENIHR considers that:

- Adult patients undergoing haemodialysis have the highest exposure, due to the chronic nature of the treatment.
- Children are potentially at higher risk, particularly neonates and infants due to their low body weight are particularly prone to high level of exposure on a body weight basis.
- There is evidence suggesting that DEHP causes the most severe reproductive toxicity in animal studies, when compared to other alternative plasticizers. There is therefore a strong need to develop and collect data on exposure of alternative materials in the actual conditions of use in order to refine the knowledge on their toxicological profile. The possibility of replacing DEHP with these products could then be considered, taking account the efficacy of the treatment as well as the toxicological profile and leaching properties of the alternative materials.

More information:

- Read also the [easy to read science fact-sheet](#)
- For more information on the work of the [Commission's independent scientific committees](#)

¹ The exposure during the listed procedures is caused by the use of various types of medical devices including blood bags, tubing like catheters, intubation tubes and intravenous catheters and other medical devices made of PVC.



Actualiser la science pour évaluer la sécurité des matériaux en contact avec les aliments – Consultation publique

Nouvelle
7 juillet 2015

Les experts de l'EFSA étudient actuellement les évolutions scientifiques qui pourraient alimenter une mise à jour des lignes directrices de l'UE relatives à l'évaluation de la sécurité des substances utilisées dans des matériaux en contact avec les aliments. L'Autorité invite les évaluateurs des risques et les gestionnaires des risques à l'échelle nationale et européenne, les parties prenantes et la communauté scientifique à transmettre leurs observations sur les questions abordées dans ce projet d'avis scientifique.

Le document soumis à la consultation publique présente de nouvelles considérations scientifiques susceptibles de contribuer à affiner l'évaluation des risques pour les consommateurs liés à une exposition à ces matériaux et à offrir un niveau de protection plus élevé, en particulier pour les nourrissons et les enfants en bas âge.

Ce document constituera pour la Commission européenne une base scientifique pour étayer les discussions entre les gestionnaires des risques sur les implications possibles dans le domaine de la gestion des risques. La Commission fournira ensuite des informations à l'EFSA sur les niveaux de protection possibles pour les consommateurs à prendre en compte dans la prochaine étape de ce processus, à savoir un document d'orientation de l'EFSA qui définira de nouvelles exigences en matière de données pour les futures applications de ces matériaux en contact avec des aliments.

Plus précisément, le projet présente et propose:

- des estimations améliorées de l'exposition des consommateurs à ces substances fondées sur des enquêtes de consommation alimentaire et des catégories d'aliments
- des approches modernes telles que la modélisation pour estimer la migration des résidus de ces substances dans les aliments
- des stratégies de tests de toxicité améliorées, avec des approches connexes à plusieurs niveaux et de nouvelles exigences en matière de données
- des méthodes ne faisant pas appel à des essais pour évaluer la sécurité de substances non intentionnellement ajoutées (tels que des impuretés ou des «produits de dégradation»).

Lors d'une récente réunion du réseau de l'EFSA sur les ingrédients et emballages alimentaires, l'Autorité a partagé le projet d'avis avec des experts nationaux des États membres de l'UE. Toutes les parties prenantes et les parties intéressées sont invitées à soumettre leurs commentaires en ligne jusqu'au 7 octobre 2015 au plus tard.

- [Public consultation: draft Scientific opinion on “recent developments in the risk assessment of chemicals in food and their potential impact on the safety assessment of substances used in food contact materials”](#)

[Retour au début](#)



Chlorate dans l'alimentation: les risques pour la santé publique

Nouvelle
24 juin 2015

L'exposition à long terme au chlorate dans les aliments, surtout dans l'eau potable, constitue un problème potentiel de santé pour les enfants, en particulier pour les enfants qui présentent une carence légère ou modérée en iode. Cependant, même en considérant les niveaux les plus élevés estimés, il est improbable que l'apport total d'une seule journée dépasse le niveau recommandé pour les consommateurs de tous les groupes d'âge.

Telles sont les principales conclusions de l'avis scientifique de l'EFSA sur les risques chroniques et aigus pour la santé publique liés à une exposition alimentaire au chlorate (y compris dans l'eau potable).

Le chlorate peut être présent dans la nourriture suite à l'utilisation d'eau chlorée pour la transformation des aliments ou pour la désinfection des équipements de traitement des aliments. Les catégories d'aliments les plus touchées sont les fruits et légumes. Les variétés surgelées présentent souvent les niveaux de chlorate les plus élevés au sein de chaque catégorie d'aliments. Ces taux dépendent probablement de la quantité de chlorate dans l'eau chlorée utilisée pour le traitement des aliments. L'eau de boisson reste cependant la principale source de chlorate dans le régime alimentaire, pouvant contribuer jusqu'à 60% de l'exposition chronique au chlorate pour les nourrissons.

Exposition chronique — au fil du temps, l'exposition au chlorate peut inhiber l'absorption de l'iode. L'EFSA a fixé une dose journalière tolérable (DJT) de 3 microgrammes par kg ($\mu\text{g}/\text{kg}$) de poids corporel par jour pour l'exposition à long terme au chlorate dans les aliments. Les estimations les plus élevées de l'exposition chronique pour les nourrissons, les enfants en bas âge et les autres enfants (jusqu'à 10 ans) se situent au-dessus de la DJT, indiquant une préoccupation pour tous les enfants présentant une carence en iode légère ou modérée.

Exposition aiguë — un apport élevé de chlorate sur une seule journée pourrait être toxique pour l'homme, car il peut limiter la capacité du sang à absorber l'oxygène, entraînant ainsi une insuffisance rénale. L'EFSA a donc également recommandé un niveau de consommation sûr pour un apport quotidien (appelé «dose de référence aiguë») de chlorate de 36 $\mu\text{g}/\text{kg}$ de poids corporel par jour. Les estimations les plus élevées de l'exposition alimentaire aiguë pour tous les groupes d'âge étaient inférieures à cet apport sûr.

L'EFSA a par ailleurs été invitée par la Commission européenne à estimer l'impact sur l'exposition alimentaire si on appliquait à tous les aliments visés par la législation de l'UE le niveau indicatif établi par l'OMS pour le chlorate dans l'eau qui est de 0,7 milligrammes par kilogramme (mg/kg). Si ce niveau de 0,7 mg/kg était fixé comme le niveau maximum dans les aliments pour évaluer l'exposition alimentaire au chlorate (hors produits alimentaires et eau contenant du chlorate au-dessus de ce niveau), l'exposition ne diminuerait que légèrement et, par conséquent, cela ne modifierait pas le risque potentiel. Selon le scénario peu probable où les niveaux chlorate dans tous les aliments et dans l'eau

potable seraient égaux à 0,7 mg/kg, cependant, l'exposition alimentaire se situerait significativement au-dessus des niveaux actuels.

Il y avait plusieurs limitations dans les données disponibles pour ce travail, en partie en raison de la durée limitée accordée pour l'évaluation. Par conséquent, les experts de l'EFSA ont conclu que l'impact de ces incertitudes scientifiques sur l'évaluation du risque est important.

L'avis scientifique de l'EFSA a été sollicité pour aider les décideurs de la Commission européenne et des États membres, qui réexaminent actuellement les mesures en vigueur pour limiter l'exposition des consommateurs au chlorate dans les aliments. Lorsqu'on envisage des mesures pour réduire les résidus de chlorate dans les aliments, outre les aspects toxicologiques de ces résidus, l'impact sur la sécurité microbiologique des aliments doit également être pris en compte. L'EFSA n'a toutefois pas évalué ces aspects dans le cadre de cette évaluation du risque.

- [Scientific opinion on risks for public health related to the presence of chlorate in food](#)

Lors de l'élaboration de cet avis scientifique, l'EFSA et l'Institut fédéral allemand d'évaluation des risques (BfR) ont maintenu un dialogue continu sur leurs évaluations des risques respectives du chlorate dans les aliments.

- [Joint EFSA/BfR document on chlorate risk assessment](#)  (0.2 Mb)

[Retour au début](#)

La progression du diabète et de l'obésité menace les progrès enregistrés dans la lutte contre les maladies cardiovasculaires

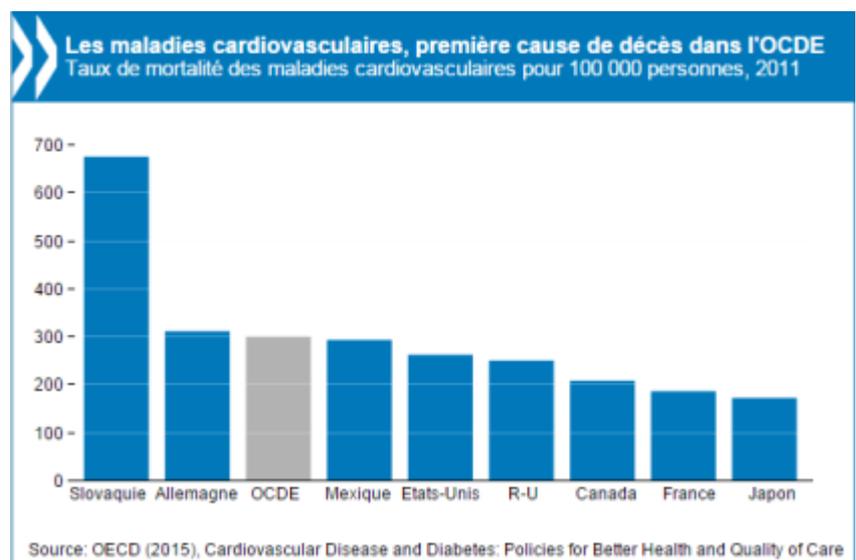
17/6/2015 - Les décès par accident vasculaire cérébral (AVC) ou crise cardiaque sont moins nombreux qu'avant, mais les niveaux croissants d'obésité et de diabète, en particulier chez les jeunes, vont faire augmenter les taux de mortalité, selon un nouveau rapport de l'OCDE.

Intitulé *[Cardiovascular Disease and Diabetes: Policies for Better Health and Quality of Care](#)* (*Maladies cardiovasculaires et diabète : des politiques pour une meilleure santé et qualité des soins*), ce rapport explique que les progrès réalisés dans la prévention et le traitement des maladies cardiovasculaires ont permis de faire reculer de 60 % les taux de mortalité ces cinquante dernières années dans les pays de l'OCDE.

Cependant, les maladies cardiovasculaires (MCV) n'en demeurent pas moins la principale cause de décès dans ces pays, où l'obésité et le diabète progressent et, avec eux, le nombre de personnes susceptibles de développer une maladie cardiovasculaire : les pays de l'OCDE comptent à peu près 85 millions de diabétiques, soit environ 7 % des 20-79 ans.

Ce chiffre devrait grimper de 27 % pour atteindre 108 millions d'ici à 2030, ce qui représente 23 millions de patients supplémentaires présentant des besoins plus importants en matière de soins et des risques de complications plus élevés. Les taux d'obésité sont eux aussi en hausse et ce problème touche une personne sur cinq dans les pays de l'OCDE.

La probabilité de mourir d'un AVC ou d'une crise cardiaque varie considérablement entre les pays : elle est de moins de 200 pour 100 000 habitants par an au Japon, en France, en Corée et en Israël, et



de plus de 500 dans des pays d'Europe centrale et orientale comme la République slovaque, la Hongrie, l'Estonie et la République tchèque.

Le rapport souligne que de nombreux pays sont encore loin d'avoir engagé les réformes du système de santé nécessaires pour obtenir le niveau de qualité de soins indispensable pour améliorer les résultats en matière de MCV.

Le rapport présente notamment les recommandations suivantes à l'intention des pays :

- Redoubler d'efforts pour promouvoir l'adoption de modes de vie plus sains en vue de réduire la mortalité associée aux MCV. Les campagnes anti-tabac ont prouvé leur efficacité, de même que les initiatives ciblant la consommation de sel et l'obésité.
- S'assurer que les soins primaires sont financièrement accessibles à tous et qu'il n'y a plus de différence entre les soins recommandés et les soins réellement dispensés.
- Accroître la responsabilité et la transparence des résultats au niveau des soins primaires.
- Créer un cadre national visant à améliorer la qualité des soins intensifs, et établir des normes nationales sur la mesure et l'amélioration continue des services d'urgence et des services hospitaliers, afin d'en améliorer la qualité et d'atténuer les écarts entre les régions d'un même pays.
- Veiller à ce que les réformes portent sur chacune des composantes du système de santé, depuis les politiques et la prévention jusqu'aux soins primaires, en passant par les services d'urgence, les soins intensifs et les services de rééducation, car face à la complexité du traitement des MCV et du diabète, la chaîne des soins n'a que la force de son maillon le plus faible.

Des notes pays sont disponibles pour les suivants : [Allemagne](#), [Australie](#), [Corée](#), Espagne (en [espagnol](#) et [en anglais](#)), [États-Unis](#), [France](#), [Israël](#), Japon (en [japonais](#) et en [anglais](#)), Mexique (en [espagnol](#) et en [anglais](#)), Norvège (en [norvégien](#) et en [anglais](#)), Pologne (en [polonais](#) et en [anglais](#)) et [Royaume-Uni](#).

Le **rapport complet** (en anglais) est consultable à

l'adresse : <http://www.oecd.org/health/cardiovascular-disease-and-diabetes-policies-for-better-health-and-quality-of-care-9789264233010-en.htm>

Pour une version intégrable du rapport, cliquer [ici](#).

Pour obtenir le rapport veuillez contacter [Anna Biernat](#) de la Division des médias de l'OCDE.

Pour de plus amples informations, les journalistes sont invités à prendre contact avec [Francesca Colombo](#), chef de la Division de la santé de l'OCDE, (tél. + 33 1 45 24 93 60) ou [Rie Fujisawa](#), experte de l'OCDE dans le domaine de la santé (tél. + 33 1 45 24 14 09).

[Retour au début](#)

Graph of the Month

The burden of cancer mortality in OECD countries



Graph of the month

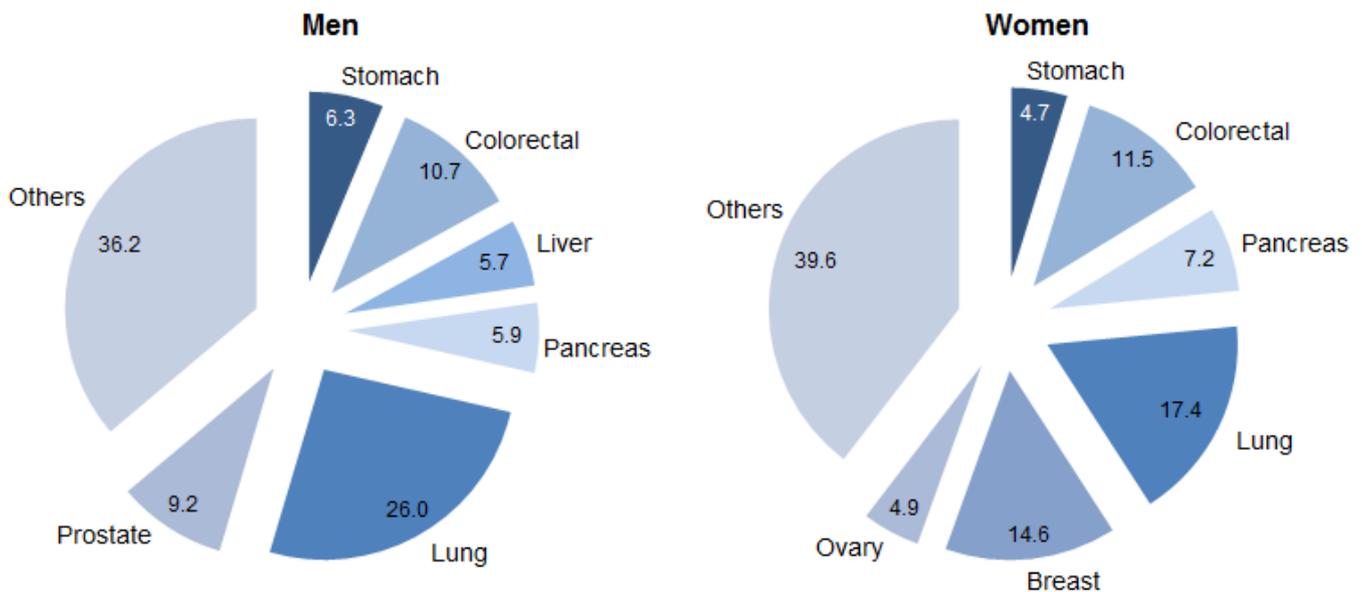
The OECD Health Division is releasing a new series to highlight its work on health policies and data. A new graph will be available each month.



June 2015

The burden of cancer mortality in OECD countries

Main causes of cancer deaths among men and women in OECD countries, 2013



Cancer is the second leading cause of death in OECD countries after cardiovascular diseases, accounting for 25% of all deaths in 2013.

Lung cancer is still by far the most common cause of death from cancer among men (26%), followed by colorectal cancer (11%) and prostate cancer (9%). Lung cancer is also the most common cause of cancer mortality among women (17%), followed by breast cancer (15%) and colorectal cancer (12%). Further reductions in smoking is key to reducing mortality from lung cancer.

Source: **OECD Health Statistics 2015** (Data extracted from WHO), [forthcoming](#) (July 3, 2015).

Access the [data](#) behind the graph.

[Retour au début](#)



IARC Monographs evaluate DDT, lindane, and 2,4-D

23/06/201

IARC Monographs evaluate DDT, lindane, and 2,4-D

Lyon, France, 23 June 2015 - The International Agency for Research on Cancer (IARC), the specialized cancer agency of the World Health Organization, has evaluated the carcinogenicity of the insecticides gamma-hexachlorocyclohexane (lindane) and dichlorodiphenyltrichloroethane (DDT) and the herbicide 2,4-dichlorophenoxyacetic acid (2,4-D).

After thoroughly reviewing the latest available scientific literature, a Working Group of 26 experts from 13 countries convened by the IARC Monographs Programme classified the insecticide lindane as *carcinogenic to humans* (Group 1). There was *sufficient evidence* in humans for the carcinogenicity of lindane for non-Hodgkin lymphoma (NHL).

The insecticide DDT was classified as *probably carcinogenic to humans* (Group 2A), based on *sufficient evidence* that DDT causes cancer in experimental animals and *limited evidence* of its carcinogenicity in humans. Epidemiological studies found positive associations between exposure to DDT and NHL, testicular cancer, and liver cancer. There was also strong experimental evidence that DDT can suppress the immune system and disrupt sex hormones. However, overall there was no association between breast cancer and DDT levels measured in samples of blood or fat.

The herbicide 2,4-D was classified as *possibly carcinogenic to humans* (Group 2B), based on *inadequate evidence* in humans and *limited evidence* in experimental animals. There is strong evidence that 2,4-D induces oxidative stress, a mechanism that can operate in humans, and moderate evidence that 2,4-D causes immunosuppression, based on in vivo and in vitro studies. However, epidemiological studies did not find strong or consistent increases in risk of NHL or other cancers in relation to 2,4-D exposure.

A summary of the final evaluations is available online in [The Lancet Oncology](#), and the detailed assessments will be published as Volume 113 of the IARC Monographs.

Lindane has been used extensively for insect control, including in agriculture and for treatment of human lice and scabies. High exposures have occurred among agricultural workers and pesticide applicators; however, the use of lindane is now banned or restricted in most countries. Large epidemiological studies of agricultural exposures in the USA and Canada showed a 60% increased risk of NHL in those exposed to lindane.

DDT was introduced for the control of insect-borne diseases during the Second World War and was later applied widely to eradicate malaria and in agriculture. Although most uses of DDT were banned from the 1970s, DDT and its breakdown products are highly persistent and can be found in the environment and in animal and human tissues throughout the world. Exposure to DDT still occurs, mainly through diet. The remaining and essential use of DDT is for disease vector control, mainly for malaria. This use is strictly restricted under the Stockholm Convention.

Since its introduction in 1945, 2,4-D has been widely used to control weeds in agriculture, forestry, and urban and residential settings. Occupational exposures to 2,4-D can occur during manufacturing and application, and the general population can be exposed through food, water, dust, or residential application, and during spraying.

[Lire la suite](#)

[Retour au début](#)



EPA Releases Screening Results of Endocrine Disruptor Screening for 52 Pesticide Chemicals

For Release: June 30, 2015

The U.S. Environmental Protection Agency has released its reviews of the Tier 1 screening assay results for the first 52 pesticide chemicals (active and inert ingredients) in the Endocrine Disruptor Screening Program. This is an important step in a multi-step process to protect public health and the environment by ensuring that exposure to chemicals does not result in adverse effects that can occur from the disruption of hormones. The Tier 1 screening data are the best way to determine whether a chemical has the *potential* to interact with the endocrine system and requires more thorough testing.

EPA currently uses a two-tiered screening program that examines chemicals to determine whether they have the potential to affect endocrine systems. The first step is Tier 1 screening, which uses a battery of 11 assays to determine whether chemicals have the potential to interact with the estrogen, androgen or thyroid hormonal pathways. For each chemical, EPA decides whether additional (Tier 2) testing is necessary. These decisions are based on weighing whether the evidence from the assay results and other scientifically relevant data, shows more potential for endocrine bioactivity than the evidence that it does not.

Tier 2 testing includes multigenerational, longer-term testing across various species (*e.g.*, frog, fish, bird and rat) and is designed to confirm interaction with the endocrine system, identify any adverse endocrine-related effects caused by the substance and establish a quantitative relationship between the dose and that endocrine effect.

The first 52 chemicals to be screened were not selected because of their potential to interact with endocrine systems but rather for their potential for human exposure. It is important not to equate a chemical's bioactivity with the conclusion that the chemical harms the endocrine system in humans and wildlife. Bioactivity is an indicator that a chemical has the potential to alter endocrine function, but without further testing, one cannot determine (1) whether the chemical actually alters endocrine function and (2) whether that altered function produces an adverse outcome in humans and animals.

The Tier 1 screening assays include five *in vitro* (cell systems) and six *in vivo* (live animal) systems for determining the potential of a chemical to interact with the estrogen, androgen or thyroid hormonal pathways. In determining whether a chemical interacts with those pathways, we evaluated the number and type of effects induced and the magnitude and pattern of responses observed. We also considered the conditions under which effects occur, in particular, whether or not the dose(s) at which endocrine-related responses occurred happened concurrently with general systemic toxicity.

[EPA is moving toward new technologies that would substantially speed up screening of chemicals for their potential to disrupt hormones in humans and wildlife and reduce animal use in screening.](#) Thus far, these technologies provide alternatives to the three estrogen-related screening tests but not the androgen and thyroid tests. New tests for those hormonal systems are under development. Science is evolving, and EPA will continue to incorporate new methods involving high-throughput assays and computational toxicology.

More information, including the screening assessment results, can be accessed at <http://www2.epa.gov/ingredients-used-pesticide-products/endocrine-disruptor-screening-program-tier-1-assessments>.

[Retour au début](#)



Assessment of the Potential Impacts of Hydraulic Fracturing for Oil and Gas on Drinking Water Resources (External Review Draft)

Federal Register Notices

- [SAB FR Notice: Jun 5, 2015](#)
- [About Report](#)
- [Background](#)
- [Downloads](#)
- [Additional Information](#)

Notice

This assessment provides a review and synthesis of available information concerning the potential impacts of hydraulic fracturing for oil and gas on drinking water resources in the United States. This is a draft report that has been made available for public comment and shared with the EPA Science Advisory Board for expert peer review. [[Press Release Jun 4, 2015](#)]

Abstract

This assessment provides a review and synthesis of available scientific literature and data to assess the potential for hydraulic fracturing for oil and gas to impact the quality or quantity of drinking water resources, and identifies factors affecting the frequency or severity of any potential impacts. The scope of this assessment is defined by the hydraulic fracturing water cycle which includes five main activities:

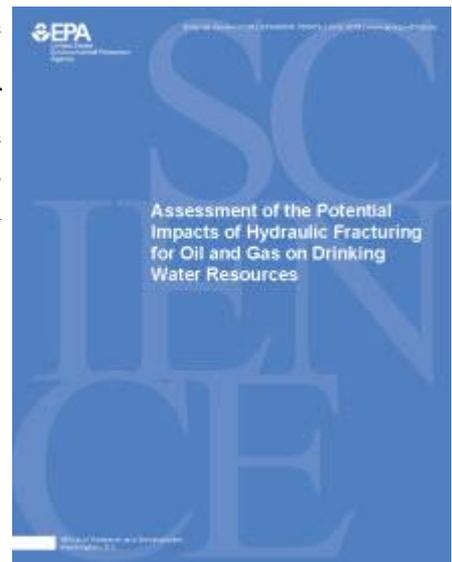
1. Water acquisition – the withdrawal of ground or surface water needed for hydraulic fracturing fluids;
2. Chemical mixing – the mixing of water, chemicals, and proppant on the well pad to create the hydraulic fracturing fluid;
3. Well injection – the injection of hydraulic fracturing fluids into the well to fracture the geologic formation;
4. Flowback and Produced water – the return of injected fluid and water produced from the formation to the surface, and subsequent transport for reuse, treatment, or disposal; and
5. Wastewater treatment and waste disposal – the reuse, treatment and release, or disposal of wastewater generated at the well pad, including produced water.

This report can be used by federal, tribal, state, and local officials; industry; and the public to better understand and address vulnerabilities of drinking water resources to hydraulic fracturing activities.

Contact

[Jeff Frithsen](#)

[Retour au début](#)





Proposition 65

Notice of Intent to List CMNP (Pyrazachlor) and Sedaxane [06/26/15]

The California Environmental Protection Agency's Office of Environmental Health Hazard Assessment (OEHHA) intends to list the chemicals *CMNP (pyrazachlor)* and *sedaxane* as known to the State to cause cancer under the Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986.¹ This action is being proposed under the authoritative bodies listing mechanism.²

Chemical [CAS No.]	Endpoint	Reference	Occurrence
<i>CMNP</i> (<i>pyrazachlor</i>) [6814-58-0]	cancer	US EPA (2011a)	Pyrazachlor is not registered for use in the United States or the European Union. At one time, it was proposed for use as a growth regulator on citrus.
<i>Sedaxane</i> [874967-67-6]	cancer	US EPA (2011b)	A broad spectrum fungicide belonging to the class of ortho-substituted phenyl amides. Used as a seed treatment on barley, canola, oat, rye, soybean, triticale, and wheat.

Background on listing via the authoritative bodies mechanism: A chemical must be listed under the Proposition 65 regulations when two conditions are met:

1. An authoritative body formally identifies the chemical as causing cancer (Section 25306(d)³).
2. The evidence considered by the authoritative body meets the sufficiency criteria contained in the regulations (Section 25306(e)).

However, the chemical is not listed if scientifically valid data which were not considered by the authoritative body clearly establish that the sufficiency of evidence criteria were not met (Section 25306(f)).

The U.S. Environmental Protection Agency (US EPA) is one of several institutions designated as authoritative for the identification of chemicals as causing cancer (Section 25306(m)).

OEHHA is the lead agency for Proposition 65 implementation. After an authoritative body has made a determination about a chemical, OEHHA evaluates whether listing under Proposition 65 is required using the criteria contained in the regulations.

OEHHA's determination: *CMNP (pyrazachlor)* and *sedaxane* each meet the criteria for listing as known to the state to cause cancer under Proposition 65, based on findings of the US EPA (2011a; b).

Formal identification and sufficiency of evidence for CMNP (pyrazachlor): In 2011, US EPA published a report on CMNP (pyrazachlor) entitled *Cancer Assessment Document, Evaluation of the Carcinogenic Potential of CMNP (pyrazachlor)* (US EPA, 2011a). This report satisfies the formal identification and sufficiency of evidence criteria in the Proposition 65 regulations for CMNP.

US EPA concluded that CMNP is “Likely to be Carcinogenic to Humans”. OEHHA is relying on US EPA’s discussion of data and conclusions in the report that CMNP (pyrazachlor) causes cancer. Evidence described in the report includes studies showing that CMNP increased the incidence of combined bronchiolar/alveolar carcinomas and adenomas in male mice, bronchiolar/alveolar carcinomas and combined carcinomas and adenomas in female mice, and renal tubule carcinomas and combined carcinomas and adenomas in male and female mice.

Thus, US EPA (2011a) has found that CMNP (pyrazachlor) causes increased incidence of combined malignant and benign lung tumors in male mice, malignant and combined malignant and benign lung tumors in female mice, and malignant and combined malignant and benign kidney tumors in both sexes of mice.

Formal identification and sufficiency of evidence for sedaxane: In 2011, US EPA published a report on sedaxane, entitled *Cancer Assessment Document, Evaluation of the Carcinogenic Potential of Sedaxane* (US EPA, 2011b). This report satisfies the formal identification and sufficiency of evidence criteria in the Proposition 65 regulations for sedaxane.

US EPA concluded that sedaxane is “Likely to be Carcinogenic to Humans”. OEHHA is relying on US EPA’s discussion of data and conclusions in the report that sedaxane causes cancer. Evidence described in the report includes studies showing that sedaxane increased the incidence of uterine adenocarcinomas and combined adenocarcinomas and adenomas in female rats, and combined hepatocellular carcinomas and adenomas in male mice.

Thus, the US EPA (2011b) has found that sedaxane causes increased incidences of malignant and combined malignant and benign uterine tumors in female rats, and combined malignant and benign liver tumors in male mice.

Request for comments: OEHHA is requesting comments as to whether *CMNP (pyrazachlor)* and *sedaxane* meet the criteria set forth in the Proposition 65 regulations for authoritative bodies listings. In order to be considered, **OEHHA must receive comments by 5:00 p.m. on Monday, July 27, 2015.** We encourage you to submit comments in electronic form, rather than in paper form. Comments transmitted by e-mail should be addressed to P65Public.Comments@oehha.ca.gov with “NOIL – CMNP (pyrazachlor) and sedaxane” in the subject line. Comments submitted in paper form may be mailed, faxed, or delivered in person to the addresses below:

Mailing Address: Ms. Esther Barajas-Ochoa
Office of Environmental Health Hazard Assessment
P.O. Box 4010, MS-12B
Sacramento, California 95812-4010
Fax: (916) 323-2265
Street Address: 1001 I Street
Sacramento, California 95814

Comments received during the public comment period will be posted on the OEHHA web site after the close of the comment period.

If you have any questions, please contact Esther Barajas-Ochoa at esther.barajas-ochoa@oehha.ca.gov or at (916) 445-6900.

[Retour au début](#)



Regions from France, Spain and United Kingdom Join Growing Global Partnership to Fight Climate Change

For Immediate Release

July 1, 2015

Contact: [Alex Barnum](#), (916) 324-9670

LYON, France – Three European regions today joined California and a growing list of states and provinces worldwide to sign a first-of-its-kind agreement to limit global warming to less than 2 degrees Celsius.

Leaders of the Rhône-Alpes region in France, Scotland and Spain’s Basque Country signed the “Under 2 MOU,” as the agreement is known, at the World Summit Climate & Territories today in Lyon, France. Officials of the Lombardy region of Italy also announced their intention to sign the agreement. The announcement follows [last week’s signing of the MOU](#) by the Mexican state of Chiapas and Cross River State in Nigeria.

To date, 17 states and provinces in nine countries and four continents have signed the Under 2 MOU. Collectively, the signatories represent a population of 123 million and more than \$5 trillion in gross domestic product (GDP), constituting what would be the third largest economic entity in the world.

The Under 2 MOU provides a template for the world’s nations to follow as work continues toward an international agreement to reduce greenhouse gas emissions ahead of this year’s United Nations Climate Change Conference in Paris. The agreement was [first announced in May](#) at a Sacramento event hosted by Governor Edmund G. Brown Jr.

“Our growing, diverse coalition is proof that a significant group of states and territories from around the globe are ready to support ambitious commitments by their national governments in Paris this December,” said California Secretary for Environmental Protection Matthew Rodriquez. “At the same time, it demonstrates that subnationals are not waiting for our national governments to act. The time for aggressive action is now.”

Secretary Rodriquez and Winfried Kretschmann, Minister-President of Baden-Württemberg in Germany, announced the new signatories today during the opening plenary of the World Summit in Lyon. The summit is the principal gathering of subnational and local governments ahead of the U.N. climate conference.

Jean-Jack Queyranne, President of the Rhône-Alpes Region, host of the World Summit, said: “I am pleased to commit the Rhône-Alpes Region, which leads among Europe’s regions on energy policy, to the achievement of this very ambitious target. Signing the Under 2 MOU in Rhône-Alpes today is all the more appropriate because it’s a clear illustration of what the World Summit Climate & Territories should produce: an unprecedented mobilization of subnational and local actors with strong commitments and proposals.”

Signatories to the Under 2 MOU commit to either reduce greenhouse gas emissions 80 to 95 percent below 1990 levels by 2050 or achieve a per capita annual emission target of less than 2 metric tons by 2050. These targets allow each individual government to tailor emission reduction plans to fit regional needs. The pact seeks to enhance cooperation to achieve these goals through a range of activities.

In addition to California and Baden-Württemberg, the founding signatories of the Under 2 MOU include: Acre, Brazil; Baja California, Mexico; British Columbia, Canada; Catalonia, Spain; Jalisco, Mexico; Ontario, Canada; and Wales, UK. In the United States, the other founding signatories are Oregon, Vermont and Washington.

For more information on the agreement, please visit: www.under2mou.org. The full text of the agreement can be found [here](#).

###

Air Resources Board • Department of Pesticide Regulation • Department of Resources Recycling and Recovery • Department of Toxic Substances Control • Office of Environmental Health Hazard Assessment • State Water Resources Control Board • Regional Water Quality Control Boards

1001 I Street, Sacramento, CA 95814 • P.O. Box 2815, Sacramento, CA 95812 • (916) 323-2514 www.calepa.ca.gov

- See more at: <http://calepa.ca.gov/PressRoom/Releases/2015/CChange.htm#sthash.vf7qFN2a.dpuf>

[Retour au début](#)